

Contribution n°3

APPROCHE GENERALE

Les membres du Conseil de Développement qui ont travaillé sur le PADD, s'accordent à en souligner l'intérêt. Complet, il permet de dessiner une démarche globale en la structurant par grands axes dont il formalise clairement des objectifs.

Il appelle de notre part trois remarques d'ordre général :

- Le PADD fait une place importante, notamment dans l'axe 3 au développement durable, et il ne saurait en être autrement. Reste qu'en la matière, si les mentalités évoluent positivement, il faut pouvoir affirmer au-delà des contraintes légales l'impact sur le développement global. La première entrée en est peut-être le vocabulaire. Celui-ci nous est apparu, par rapport aux autres axes, rester trop défensif et coercitif. (Endiguer, limiter, protéger, diminuer, lutter contre...)



Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calais

- Même si ce n'est pas l'objet du SCOT, l'aspect humain, social qui nous avait paru très présent dans le diagnostic nous est apparu peu repris dans le PADD.
- Certains objectifs nécessiteront, dans leur déclinaison, qu'une attention particulière soit apportée à leur structuration temporelle. A titre d'exemple, certains objectifs semblent difficiles à poser tant que le Plan de Prévention des Risques d'Inondations n'est pas public.

Pistes de réflexion

Privilégier pour le développement durable un vocabulaire positif (valoriser, promouvoir, développer...). En faire un atout plutôt qu'une contrainte. Réintégrer les constantes sociales dans le Document d'Orientations Générales.

AXE 1 VALORISER UNE ECONOMIE BASEE SUR LES RICHESSES DU TERRITOIRE

Objectif 1 « Renforcer l'attractivité économique »
« ...amélioration de la qualification et de l'employabilité de la population... ». Cette rédaction semble limiter l'action au champ de la formation continue et à celui de l'accompagnement vers l'emploi. Par ailleurs, elle ne suggère qu'une seule modalité, celle des passerelles emploi/formation.

Pistes de réflexion

Intégrer plus précisément la formation initiale, générale et qualifiante.

Faciliter l'accès aux formations : gardes d'enfants, coût des transports.

Piste de réflexion

Faire du « DOG... » un outil politique assis sur des choix et non sur la recherche d'un consensus entre des logiques qui pourraient être inconciliables.



AXE 3 UTILISER L'ENVIRONNEMENT COMME SUPPORT DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT PAR LA RECONQUETE D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Objectif 3 Agir sur l'eau, valeur essentielle et identité fédératrice du territoire

Le Conseil s'interroge sur le phasage entre le SCOT et le PPRI : est-il logique d'arrêter des objectifs qui pourraient s'avérer contradictoires avec le contenu d'un PPRI qui s'imposerait par la suite ?



Objectif 4 « Capter véritablement le potentiel touristique »

Pistes de réflexion

Développer les démarches de progrès, labels,...et les valoriser

Développer les circuits courts

Mettre en réseau, mais aussi permettre une démarche complémentaire concertée entre équipements littoral/ hinterland public/privé

Réfléchir une desserte en mode doux des lieux touristiques.

Objectif 6 (DEPLACEMENTS) Accroître la performance des infrastructures

Piste de réflexion

Intégrer comme sous-objectif à part entière le développement de la liaison entre l'Université et le Centre-Ville de CALAIS.

Objectif 4 Poursuivre l'évolution de la gestion des nuisances en lien avec la santé

Piste de réflexion :

Intégrer dans les objectifs la mobilisation des structures institutionnelles (S3PI, ATMO....) et des associations territoriales (ADECA.....) et prendre en compte leurs travaux

AXE 2 REEQUILIBRER LE TERRITOIRE EN PRESERVANT SES ATOUTS

De manière générale, un hiatus peut se développer entre les objectifs retenus pour cet axe. Comment en même temps « reconquérir le rôle de centralité de l'agglomération, structurer « raisonnablement » les pôles secondaires tout en préservant le foncier agricole (Axe1) ?

Une réflexion qui aurait pu se faire à propos de l'attractivité économique ou du développement du tourisme : la place des piétons dans la ville

Piste de réflexion

Ajouter un objectif : développement de zone(s) piétonnière(s) dans l'agglomération.

Pour tout contact

Conseil de Développement
de l'Agglomération du Calais

76, boulevard Gambetta - 62100 CALAIS

Tél : 03.21.19.55.60 - Fax : 03.21.19.55.09

conseildedveloppement@agglomeration-calais.fr



Conseil de Développement
de l'Agglomération
du Calais

Contribution n°1 : Cahier d'acteur Port 2015

Contribution n°2 : Diagnostic du Schéma de Cohérence
Territorial du Pays du Calais